



07 NOV. 2015

Agence Nationale des Fréquences
78, avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX
T : 0970 818 818
www.recevoirlatnt.fr

ANFR - Envp : 0000240 - Page : 01 / 02

Monsieur CHRISTIAN TOMI
MAIRE
MAIRIE
20246 SAN GAVINO DI TENDA

Objet : passage de la TNT à la haute définition

Maisons-Alfort, le 28 octobre 2015

Monsieur le Maire,

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution de la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers (Médiamétrie / CSA), environ 10 % des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. **Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs (cf. test dans la brochure) afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 €), sous peine de ne plus recevoir la télévision.**

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la télévision numérique terrestre, publiée au Journal Officiel le 15 octobre 2015, prévoit un accompagnement des téléspectateurs, qui comporte deux volets : l'un concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public, qui débutera à partir du 20 novembre prochain, et l'autre des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée de la mise en place de cet accompagnement.

Vous trouverez, jointe à ce courrier, une brochure d'information apportant toutes les précisions utiles au passage à la TNT HD.

L'expérience du passage à la télévision tout numérique en 2010-2011 a confirmé le rôle déterminant des élus dans la diffusion de l'information auprès de tous les administrés. En effet, pour un sujet aussi important pour leur quotidien que la réception de la télévision, nos concitoyens interrogeront certainement leurs élus de proximité. C'est la raison pour laquelle le premier volet de nos démarches s'attache à vous informer des actions prévues dans les semaines à venir.

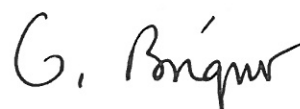
Pour vous permettre d'apporter plus aisément des réponses aux administrés, des informations à communiquer sont mises à votre disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr : des affiches, brochures et trames d'articles sont disponibles pour une diffusion sur vos supports de communication, des bannières et vidéos « tutoriels » pour vos sites web. Vous trouverez également sur ce site tous les renseignements nécessaires au passage à la TNT HD : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le 0970 818 818 (prix d'un appel local), pour toute précision sur cette transition.

Le succès de cette opération repose sur la participation de tous pour relayer l'information et apporter de l'aide aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables, afin de leur faciliter le passage à la TNT HD.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général de l'ANFR,



Gilles BREGANT

Du 17 au 19 novembre, l'Agence Nationale des Fréquences sera sur le Salon des Maires de France organisé à Paris, Porte de Versailles. Nous serons heureux de vous accueillir et de vous renseigner sur notre stand F42 du Pavillon 21